

GUIDE DE PROCEDURE A DESTINATION DES
LOCATAIRES DU PARC PUBLIC
SOLLICITANT UNE AIDE FINANCIERE AU TITRE DU FSL
POUR LEUR REGULARISATION DE CHARGES

CRITERES DE RECEVABILITE FSL (RDAS 22/05/2023)

- Délai de saisine FSL : 6 mois maximum après l'édition de la régularisation de charges
- Mise en place d'un plan d'apurement au préalable à toute saisine FSL
- Avoir réglé 3 mensualités de plan au minimum ou l'équivalent de 3 mensualités
- Une seule sollicitation par régularisation de charges

LES DEMARCHES QUE VOUS DEVEZ ENGAGER

❶ Contactez votre bailleur par téléphone pour :

➔ Prendre un RDV sur une permanence qu'il a spécialement organisée pour la campagne des régularisations de charges

Troyes Aube Habitat : 03 25 71 17 17

Mon Logis : 03 25 810 810

❷ Présentez-vous au rendez-vous fixé pour :

➔ Mettre en place un plan d'apurement pour le paiement de votre régularisation de charges.

A cette occasion, votre bailleur vous remettra le dossier FSL simplifié que vous devrez remplir et lui rapporter avec les justificatifs nécessaires, mais seulement après avoir réglé 3 mensualités de plan ou l'équivalent de 3 mensualités.



Comme il n'est pas nécessaire d'avoir une évaluation sociale d'un travailleur social, **vous devez impérativement compléter la partie « cadre réservé au demandeur »** située au dos du dossier d'aide financière et **signer le dossier**.



L'assistant(e) social(e) de votre secteur ou le secrétariat du centre médico-social ne pourra pas vous aider à constituer le dossier.

❸ Réglez les 3 mensualités de votre plan ou l'équivalent de 3 mensualités ainsi que votre loyer résiduel

❹ Constituez le dossier FSL et rapportez-le à votre bailleur avec les pièces justificatives et spécifiques (liste au verso). C'est votre bailleur qui transmettra le dossier au service concerné.

Liste des pièces justificatives obligatoires à fournir
pour une demande d'aide financière FSL
relative aux régularisations de charges

ETAT CIVIL

- Pièce d'identité ou carte de séjour en cours de validité ou récépissé pour les ressortissants étrangers qui y sont soumis

RESSOURCES DES PERSONNES AU FOYER (du mois précédant la demande)

- Dernier bulletin de salaire, de formation, de revenus professionnels autres...
 Attestation des droits CAF ou MSA (RSA / AAH / Prestations Familiales / APL...)
 Attestation de chômage
- Attestation garantie jeunes
 Attestation des droits Sécurité Sociale (Indemnités journalières / Rente Accident travail / Pensions...)
 Attestation des retraites
 Attestation de pension alimentaire

CHARGES

- Quittance de loyer et charges
 Facture d'énergie
 Facture d'Eau
 Avis d'échéance d'assurance locative
 Mutuelle santé
 Pension alimentaire versée

Liste des pièces spécifiques obligatoires

- Décompte de régularisation de charges
 Copie du plan d'apurement signé
 Justificatif de règlement du plan d'apurement (3 mensualités)